

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/EZH N° 2023 - 240

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Techniciens de recherche n°27 BAP A « Technicien-ne biologiste » est composé comme suit :

<u>Président</u> :	M. Kilian TRILLET IECN - Inserm
<u>Experts</u> :	Mme Isabelle COIFFEC IECN - Inserm
	M. Mike MAILLASSON IR - Inserm
<u>Représentante</u> :	Mme Julie MIGRAINE IECN - Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation</u> :	M. Hervé DURAND IECN – Inserm

Fait à Paris, le **28 septembre 2023**

Pour le Président-Directeur Général,


Le Directeur des Ressources Humaines,
Sylvain Bourgoin

101, rue de Tolbiac
75654 Paris cedex 13
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00